



Coefficient sur salaire et bulletin de paie

Par **hier0**, le **28/11/2013** à **10:24**

bonjour, je suis magasinier depuis 25 ans dans la même boutique, je dépend de la convention collective 1404 des entreprises de commerce, location, et de réparation de tracteur,....matériels de travaux publics. j'avais un coeff 245 et lui m'a passé au nouveau coeff A70 d'après la brochure 3131 idcc du 16/12/2010 d'après moi cela correspondrait plutôt à B10?

Sachez aussi que j'ai demandé un rappel sur 5 ans car il ne m'appliquait pas le minimum salaire de la dite convention, pour ça il m'a fait une régularisation salaire en le notant sur la dernière fiche de paie mais ne m'a pas refait tous mes bulletins de salaire. En a-t-il le droit et est-ce valable pour la retraite?